

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle (*partie après la question n°16, pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL*), LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, M. NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

**EXCUSES** : M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. MILLION-ROUSSEAU Daniel ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## **Délibération n°2019/54**

### **OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA CITE SCOLAIRE A. HONNORAT DE BARCELONNETTE.**

Le Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** qu'en 2012, M. DUBREUIL, recteur d'Académie, a demandé à Mr le proviseur de la cité scolaire A. Honorat d'innover et d'imaginer une continuité entre les sections sportives du Collège et du Lycée ;

**CONSIDERANT** qu'en 2014, une section bi-qualification aux métiers du sport (ski/natation), en rapport avec l'ENSA de Chamonix et le Creps d'Aix a été ouverte à la cité scolaire A. Honorat, avec également la création d'un poste à profil sur la dotation horaire globale ;

**CONSIDERANT** que cette formation est aujourd'hui incluse dans l'offre de formation de la Région et bénéficie d'un recrutement dérogatoire ;

**CONSIDERANT** que cette formation s'intègre dans la vocation sportive de la Cité scolaire et est en parfaite cohérence avec notre territoire de montagne qui se situe à 91 km de Digne les Bains et 66 km de Gap ;

**CONSIDERANT** qu'après quatre années de fonctionnement, cette section connaît un réel succès puisqu'une soixantaine de demandes ont d'ores et déjà été comptabilisées pour la prochaine rentrée scolaire ;

**CONSIDERANT** que les élèves de la cité scolaire bénéficient d'un accueil résidentiel de qualité avec l'internat de Barcelonnette dont la capacité maximum n'est toujours pas atteinte ;

**CONSIDERANT** que la mise en place de la réforme des lycées pénalisera, dès la rentrée 2019, les sections spécifiques et innovantes telles que celles proposées par la cité scolaire André Honorat à Barcelonnette ;

**CONSIDERANT** en effet, que le Rectorat prévoit pour la rentrée prochaine un effectif de 77 élèves scolarisés en seconde répartis uniquement sur 2 classes, soit plus de 35 élèves par classe ;

**CONSIDERANT** que la cité scolaire sera contrainte de plafonner l'effectif de chaque classe de seconde à 30 élèves, capacité maximale actuelle des salles eu égard aux normes de sécurité ;

**CONSIDERANT** que cette réforme est en totale contradiction avec la demande du recteur à savoir être attractif et recruter sur l'Académie des élèves sportifs ;

**CONSIDERANT** que la baisse de moyens et notamment des heures allouées constitue une menace directe et immédiate sur l'existence de la section bi-qualification

et par là même sur la consolidation des effectifs du Lycée, ce qui était l'un des objectifs du projet ;

**CONSIDERANT** que dans la même logique, la section ESABAC de la cité A Honnorat, mise en place depuis quelques années, est aussi appelée à recruter sur le bassin Seyne les Alpes/ Barcelonnette en ayant les mêmes contraintes de plafonnement de classe à 30 élèves ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP, les communes et les régies des remontées mécaniques de l'Ubaye engagent chaque année plus de 300 000 euros afin, d'une part de conforter la filière ski, plus largement la filière des métiers sportifs de la montagne, et d'autre part de soutenir les jeunes athlètes qui se dirigent vers la compétition de haut niveau ;

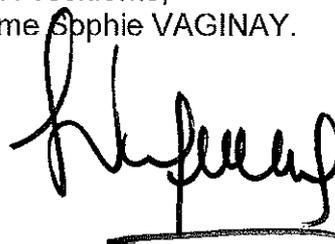
**CONSIDERANT** la forte mobilisation, cette année, de l'équipe enseignante qui œuvre bénévolement sur les classes coopératives à la pédagogie innovante, ladite mobilisation représentant un volume horaire de 5 h 00 au lycée et 7 h 00 au collège ;

Sur proposition de la Présidente,

- **DEMANDE** que soient engagés par le rectorat les moyens nécessaires aux offres de formation proposées par la cité scolaire A Honnorat et notamment : la pérennité de la section bi-qualification, le confortement de la section ESABAC et la reconnaissance des classes coopératives.
- **DEMANDE** que soient engagés par le rectorat les moyens nécessaires à la pérennisation du travail de l'équipe enseignante et pédagogique pour une initiative de projet préconisée par la réforme des lycées.
- **SOLLICITE** à ce titre une dotation d'heures fléchées affectées aux postes à profil hors enveloppe de liberté pédagogique.
- **DEMANDE** que le volume de dotation globale horaire attribué soit suffisant afin de permettre l'accueil des élèves extérieurs dans les conditions de sécurité réglementaires.
- **DEMANDE** que la cité scolaire A. Honnorat soit identifiée comme pôle de formation aux activités de montagne, travaillant en complémentarité et en réseau avec d'autres établissements ayant les mêmes spécificités alpines.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.



Séance du 26 mars 2019

